

**BARTRES**  
**COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**  
**D'A.E.P. DES 3 VALLEES DU 07 SEPTEMBRE 2010**

L'an deux mille dix, le sept **du mois de SEPTEMBRE** à 20h30, les délégués du Syndicat d'AEP des 3 Vallées, se sont réunis à la salle polyvalente de BARTRES, **sous la Présidence de Monsieur Gérard CLAVE**, Président.

Nombre de délégués présents : 16

Date de convocation du Comité Syndical: 31 Août 2010

Secrétaire de séance : Mme JOLY Monique

**PRESENTS** :Mme JOLY Monique - Mr LAVIGNE Jean - Mr CLAVE Gérard – Mr SARROCA David – Mr MAYSOUNAVE Louis (Suppléant de BARLEST) - Mr FORT Jean-Pascal - Mr SANSON Mario - Mr JOANNY Laurent – Mr BUELON Jean-Luc (Suppléant de JARRET)- Mr DOSSAT Benoît - Mme LANNES Irène - Mr DULONG Georges - Mr RULAND Michel – Mr SEGURET Richard - Mme ARGENTIERE Céline - Mr SASSUS Bertrand.

**EXCUSES** : Mr HERNANDEZ Gérard – Mr CABANNE Patrick – Mr MUR Ange – Mr MONGARDIEN Christophe - Mme DUSSAU Dominique – Mr NAVARRET Christian.

Assistait également à la séance : Melle MENGELLE Martine (Secrétaire du syndicat)

**SEANCE OUVERTE A 20H30**

**I - DEPLACEMENT CONDUITE AEP PROPRIETE GAUZE PHILIPPE AU CHEMIN DE BROUCAS SUR LA COMMUNE DE LOUBAJAC**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que Monsieur GAUZE Philippe nous sollicite par courrier pour le déplacement de la conduite AEP qui se trouve sur son terrain Parcelle N°48 Section A sur la commune de LOUBAJAC.

Actuellement, la conduite se trouve à 30 cm de profondeur seulement.

Mr GAUZE doit réaliser à cet endroit un terrassement pour son futur bâtiment agricole (stabulation)

Un avis d'appel public à concurrence a été affiché au panneau d'affichage du Syndicat.

Le syndicat a reçu qu'une proposition de prix de la part de la SAUR : Montant 5700.43 € HT.

Le comité syndical décide d'attribuer ces travaux de déplacement de conduite AEP à la SAUR.

## II - CHOIX DU TITULAIRE

### TRAVAUX D'INTERCONNEXION DES RESEAUX AEP ENTRE LE HAMEAU DE LOUZOURM ET LA COMMUNE DE JARRET AFIN D'ABANDONNER LA SOURCE DU RUISSEAU BLANC

Monsieur le Président rappelle au comité syndical la délibération du 14/04/2010 concernant la réalisation des travaux d'interconnexion des réseaux AEP entre le hameau de LOUZOURM et la commune de JARRET afin d'abandonner la source du ruisseau blanc.

Mr le Président informe que le syndicat a lancé une consultation d'entreprises pour la réalisation de cette interconnexion des réseaux AEP.

La consultation a été lancée sous forme d'une procédure adaptée en application de l'article 146 du code des marchés publics.

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé à la publication au journal La dépêche du midi (05/07/2010) et à la plateforme de dématérialisation la depeche-legales.com.

Une douzaine d'entreprise ont retiré le dossier et nous avons reçu que 4 offres, à savoir :

Estimation faite par SOGREAH CONSULTANTS : 160 851.20 € HT

1 – BAYOL	202 148,00 € HT-3300 € = 198 848,00 € HT
2 – SOGEP/SAUR	191 401,80 € HT-2000 € = 189 401,80 € HT
3 – SNAA ACCHINI	208 927,00 € HT
4 – SADE	199 913,60 € HT

Après l'analyse des offres, nous avons demandé une remise commerciale à SOGEP/SAUR, ils nous accordent 2%.

Monsieur le Président informe que la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 01/09/2010 a décidé d'attribuer le marché à SOGEP/SAUR (Entreprise la moins disante)

Montant de 189 401,80 € HT – 2% = 185 613.76 € HT.

Le comité syndical demande au Conseil Général des HP et à l'Agence de l'Eau des subventions afin de réaliser cette interconnexion des réseaux AEP.

## III - EMPRUNT BANQUE POPULAIRE 300.000,00 € sur 20ans

Monsieur le Président fait savoir au Comité Syndical qu'il a procédé à la consultation de divers organismes bancaires (Crédit Agricole, Banque Populaire et Caisse d'Epargne) en vue de contracter un emprunt de 300.000,00 € sur 20 ans, afin de réaliser les travaux d'adduction en eau potable sur l'ensemble du syndicat.

Il précise que c'est la BANQUE POPULAIRE de LOURDES qui propose l'offre la plus avantageuse, à savoir :

- prêt de 300.000,00 € sur 20 ans, taux actuariel 3.20 %, taux apparent proportionnel à 2,74 %
- avec déblocage des fonds le 05/11/2010, première échéance anticipée le 05/02/2011
- mode amortissement du capital constant
- montant total des intérêts sur 20 ans : 93 653.34 €
- pas de frais de dossier

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**IV - RESERVOIR DE BARLEST  
RACCORDEMENT COMPTEUR AU NIVEAU DE LA TELESURVEILLANCE**

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de procéder à un raccordement du compteur au réseau existant au niveau de la télésurveillance installée au réservoir de BARLEST.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 675,00 € HT (Fourniture et mise en place du câble de liaison, tête émettrice du compteur, paramétrage, mise en service).

Ces travaux seront réalisés par la société SAUR.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45,**

**Le Président,**

**G. CLAVE**